

Montreuil, 29 septembre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 26 septembre 2017

**Le conseil spécialisé pour les filières laitières s'est réuni le 26 septembre 2017, sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.**

#### Conjoncture et situation des marchés

##### **Lait de vache conventionnel : la situation des marchés contrastée entre matière grasse et protéine persiste**

La production mondiale de lait reste orientée à la hausse, tirée par la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et l'Union européenne. En effet, la reprise de la collecte européenne se confirme, notamment en Pologne, en Irlande et en Italie, sous l'effet de l'augmentation des prix payés aux producteurs. La production des Pays-Bas a en revanche fléchi en juillet, en raison de la réduction du cheptel. La collecte allemande, en baisse par rapport à l'an dernier, montre quelques signes de reprise, tandis que la collecte française retrouve ces dernières semaines les niveaux de 2016, après un net repli en été du fait de la sécheresse qui a freiné la pousse de l'herbe et impacté la production.

La demande mondiale en produits laitiers est assez dynamique : sur les sept premiers mois de l'année, les exportations européennes de poudre de lait ont progressé de près de 40 %, celles de fromage de 8 %. Toutefois, les exportations de beurre (en raison d'un manque d'offre) et de lactosérum sont en repli.

Les cours du beurre atteignent des niveaux historiques (+ 88 % par rapport à 2016 dans l'Union européenne pour atteindre plus de 6 800 €/t, + 82 % en Océanie), alors que les cours de la poudre de lait écrémé sont de nouveau orientés à la baisse, après un sursaut au printemps.

En France, les prix ont progressé de 80 % pour le beurre industriel en vrac, de près de 40 % pour la poudre grasse et de 10 % pour la poudre de lait écrémé, en cumul depuis le début de l'année. Le prix de la poudre de lait écrémé est toutefois repassé sous le prix d'intervention ces dernières semaines.

La situation des marchés contrastée entre matière grasse et protéine persiste donc dans l'Union européenne, avec de nouvelles mises à l'intervention de poudre de lait écrémé en septembre, y compris en France.

**Lait de vache biologique :** la collecte de lait bio reste orientée à la hausse ainsi que les prix payés aux producteurs, face au dynamisme de la demande. La transformation et la consommation se concentrent sur les produits à plus forte valeur ajoutée, fromage en particulier, mais aussi yaourts et crème, au détriment du lait de consommation.

#### Aide de trésorerie laitière : les paiements sont terminés

L'aide de trésorerie laitière a été mise en place dans le cadre du Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles pour soutenir les éleveurs laitiers en difficulté. Cette aide de 1000 € par bénéficiaire (avec application de la transparence pour les GAEC) a été gérée selon deux procédures : une procédure simplifiée s'appuyant sur les éleveurs identifiés en difficulté lors du Plan de soutien à l'élevage et une procédure complémentaire pour les autres éleveurs laitiers.

Pour la procédure simplifiée, 19 300 dossiers ont été payés fin 2016 pour un montant de 31 M€ (millions d'euros). Pour la procédure complémentaire, un peu moins de 14 000 dossiers ont été enregistrés pour un montant d'aide de 21 M€ environ. Les dossiers ont été payés par FranceAgriMer avant la date limite de paiement du 30 septembre 2017. Au total, près de 52 M€ ont été payés à 33 000 exploitations laitières en difficulté.

#### Appui aux exportateurs : négociations en cours avec la Chine sur les laits infantiles et les fromages

Concernant l'exportation de **laits infantiles** vers la Chine, quatre établissements français sont encore en attente d'agrément par les autorités chinoises pour l'exportation de lait infantile liquide. Par ailleurs, des discussions au niveau européen sont en cours avec la Chine, pour obtenir une prolongation des délais d'enregistrement des recettes de poudres de lait infantiles autorisées. À ce stade, la date limite est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les autorités chinoises sont opposées à toute prolongation.

Suite au blocage aux frontières de **fromages** européens, notamment français, ne respectant pas la liste des ferments autorisés en Chine (essentiellement fromages à pâtes molles et bleus), les pouvoirs publics et les professionnels français ainsi que les autorités européennes sont fortement mobilisés pour assouplir la position chinoise dans le cadre de diverses instances et réunions de haut niveau prévues d'ici la fin de l'année, mais la résolution de ce dossier devrait prendre du temps.

### **Nouveau programme européen 2017-2023 en faveur des écoles**

La nouvelle réglementation européenne a rapproché les programmes en faveur du lait, des produits laitiers et des fruits et légumes. La France a notifié à la Commission européenne sa stratégie pour les six prochaines années. Cette nouvelle réglementation constitue une opportunité pour développer un programme « lait à l'école » rénové et ambitieux, permettant de lui donner une plus grande dimension éducative. À compter de l'année scolaire 2017-2018, le remboursement des produits laitiers distribués sera conditionné à la mise en place de mesures d'accompagnement pédagogique, qui peuvent notamment prendre la forme de leçons en classe, de visites d'exploitations agricoles, d'ateliers culinaires ou d'animations dans le restaurant scolaire. L'objectif de ce programme est d'améliorer chez les enfants la connaissance du monde agricole, de la filière laitière, des métiers de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour la distribution des produits laitiers, priorité est donnée au lait de consommation mais d'autres produits sont éligibles comme les laits fermentés nature à boire, ainsi que les fromages, yaourts nature et autres produits laitiers ou acidifiés nature sous signe de qualité (bio, AOP, IGP...) ou contenant du lait de chèvre, de brebis ou de bufflonne.

Les produits peuvent être distribués pendant le déjeuner ou en dehors des repas. Une aide forfaitaire, variable selon le produit distribué, est prévue en métropole, une aide au réel pour les établissements d'outre-mer.

Le dépôt des dossiers dématérialisés pour les demandes d'aide portant sur l'ensemble de l'année scolaire 2017-2018 sera possible à partir de juin 2018, via le portail e-services de FranceAgriMer : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>.

### **Une stratégie de filière à actualiser, notamment en lait de vache**

À la demande de FranceAgriMer, le cabinet Blézat Consulting a réalisé un travail d'évaluation des évolutions du contexte économique, réglementaire et sociétal des filières agricoles depuis la définition des premières stratégies nationales à l'horizon 2025, publiées en 2015.

Le cabinet note des turbulences au cours de la période 2014-2017, en particulier pour la filière lait de vache : fin des quotas laitiers, concurrence accrue au sein de l'Union européenne, incertitudes croissantes au niveau mondial illustrées par l'embargo russe et la stratégie d'importations chinoise, regain d'intérêt du marché mondial pour les matières grasses animales, attentes croissantes des consommateurs pour des produits « sans » ... Si les enjeux identifiés en 2013-2014 sont toujours d'actualité, la plupart d'entre eux se sont amplifiés, estime Blézat Consulting qui pointe les attentes sociétales en matière d'environnement et de bien-être animal, la gestion des perturbations du marché engendrées par la sortie des quotas, les questions de viabilité des exploitations et plus généralement la création et la répartition de valeur au sein des filières.

Blézat identifie aussi de nouveaux enjeux et recommande d'actualiser la stratégie lait de vache pour adapter l'offre à l'évolution du marché mondial, répondre aux attentes du consommateur et assurer une meilleure maîtrise du développement de la filière bio.

La filière laitière devra également définir une stratégie en matière de gestion des aléas climatiques engendrés par le réchauffement de la planète mais aussi des aléas de marché dans un contexte de plus en plus globalisé et volatil.

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet                      Tél. : 01 73 30 22 54  
Laurence Gibert-Mesnil              Tél. : 01 73 30 34 05

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)  
[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)